



AZOTE LIQUIDE

c/o Ghila Zoutter - 76, rue Ancienne - 1227 Carouge/Genève - Tél./Fax: 022 - 301 00 47

INFORMATION À L'INTENTION DES MÉDIAS DU 27 JANVIER 2000

TABLE DES MATIÈRES

- ◆ Communiqué de presse

- ◆ Discours de Ghila Zoutter, Présidente d'Azote Liquide:
 - 1^{ère} partie: La stérilité du point de vue des personnes concernées
 - 2^{ème} partie: Données sur la procréation médicalement assistée

- ◆ Discours du Professeur Martin Birkhäuser, Président du FIVNAT,
Clinique gynécologique universitaire, Berne:
Le point sur la procréation médicalement assistée en Suisse

- ◆ Discours du Dr Marc Germond, privat-docent, CHUV, Lausanne:
Non à l'initiative PPD! Mais imaginons qu'elle soit acceptée!

- ◆ Présentation de l'exposition "Un enfant ... autrement!"

- ◆ Bulletin N° 17, janvier 2000 de l'association Azote Liquide

- ◆ Dépliant d'Azote Liquide



AZOTE LIQUIDE

c/o Ghila Zoutter - 76, rue Ancienne - 1227 Carouge/Genève - Tél./Fax: 022 - 301 00 47

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 27 JANVIER 2000

Information de l'organisation de patients Azote Liquide et exposition

"Un enfant ... autrement!"

Chaque jour, en Suisse, naissent en moyenne deux enfants grâce à la procréation médicalement assistée.

En inaugurant l'exposition "Un enfant ...autrement!", l'organisation de patients Azote Liquide a lancé une large campagne d'information de la population sur le thème de la procréation médicalement assistée. L'un des messages clés de l'exposition est qu'en Suisse deux enfants naissent en moyenne chaque jour grâce aux méthodes de la procréation médicalement assistée. Du point de vue des couples concernés qui souhaitent avoir un enfant, l'exposition explique les méthodes de traitement applicables en cas de stérilité et met l'accent sur les conséquences psychologiques de cette situation. "Nous nous employons à ce que soit préservée la liberté de vote des couples concernés. C'est pourquoi nous nous engageons contre les interdictions voulues par l'initiative PPD, qui donnera lieu à votation le 12 mars prochain", a déclaré Ghila Zoutter, présidente de l'organisation de patients, à l'occasion d'une conférence de presse organisée à Berne.

"Nous sommes convaincus que - soutenue par une information objective - la population fera preuve de compréhension pour les problèmes et les préoccupations des couples concernés qui souhaitent ardemment avoir un enfant", a souligné Ghila Zoutter. "Aussi voulons-nous informer chacun sans détour sur la manière dont se déroule un traitement et sur les méthodes aujourd'hui pratiquées avec succès dans le domaine de la procréation médicalement assistée", a-t-elle encore précisé. La stérilité, a ajouté Ghila Zoutter, a des répercussions psychologiques, sociales et physiques sur les intéressé(e)s.

Avec plus de 1000 membres, l'organisation de patients exprime la voix des couples concernés et se prononce de ce fait ouvertement contre les interdictions réclamées par l'initiative PPD. "Nous nous engageons pour que soit respecté le désir d'enfant, et nous nous employons pour que les femmes concernées et leurs partenaires aient le droit de recourir aux méthodes de la procréation médicalement assistée", a encore déclaré Ghila Zoutter.

"Le but poursuivi par cette large campagne d'information ainsi que par l'exposition en trois langues est de fournir une explication objective à des électrices et des électeurs responsables", a souligné Christine Keim en présentant l'exposition. Une telle information objective, a-t-elle ajouté, est la condition sine qua non pour que les gens puissent se faire leur opinion par eux-mêmes. "Tous ceux qui savent ce qu'endurent les couples stériles et par quelles épreuves ils doivent passer, mais aussi tous ceux qui ont ressenti le bonheur que peut signifier pour les intéressé(e)s le fait de voir se réaliser le désir d'enfant rejettent les interdictions de méthodes thérapeutiques reconnues." Christine Keim en est convaincue: "J'ai dû passer par tout cela, et cela m'a donné la force de réaliser cette exposition avec une équipe motivée, puis de la présenter aujourd'hui à travers toute la Suisse."

"Si l'initiative était acceptée, la Suisse serait le seul pays au monde - à l'exception de la Libye - à interdire le traitement de couples stériles à l'aide de la procréation médicalement assistée", a déclaré le Dr Marc Germond, privat-docent, du Centre Universitaire Vaudois (CHUV), à Lausanne. Une interdiction aurait aussi pour conséquence une médecine à deux vitesses, car les couples fortunés pourraient se permettre d'aller se faire traiter à l'étranger, alors que les couples aux moyens plus modestes n'auraient pas cette chance.

De son côté, le Professeur Martin Birkhäuser, de l'Hôpital de l'Île, à Berne, a souligné que les 19 centres de procréation médicalement assistée appliquent des méthodes de traitement prometteuses, répondant à des critères éthiques rigoureux, dans l'intérêt de leurs patientes et de leurs patients, et entendent continuer à le faire à l'avenir. La nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée, a-t-il ajouté, est extrêmement restrictive et garantit une protection globale contre les abus.

En cas d'acceptation de l'initiative, les médecins devraient refuser des méthodes de traitement confirmées.

DISCOURS GHILA ZOUTTER

ASSOCIATION AZOTE LIQUIDE

1^{ère} partie

Azote Liquide, association suisse des couples stériles, regroupe aujourd'hui plus de mille membres à travers tout le pays et se trouve présente dans un grand nombre de cantons de par ses antennes.

Azote Liquide s'est constitué le 10 novembre 1992 à Genève.

17 mai 1992 : le peuple suisse a voté et accepté l'article constitutionnel 24^{novies} constitution, concernant entre autres la procréation médicalement assistée (PMA).

Notre mouvement associatif s'est créé suite à cette votation et initialement pour :

- faire entendre la voix des couples stériles ;
- intervenir dans le cadre de l'élaboration de la loi d'application de cette article constitutionnel 24^{novies} ;
- prendre ouvertement position contre l'initiative populaire dite PPD " Pour la procréation respectant la dignité humaine ".

Très vite, notre mission s'est étendue et, aujourd'hui, l'association vise à promouvoir une utilisation et une pratique de la PMA en toute liberté et transparence.

La stérilité a été reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme une maladie qui touche un couple sur six. Chaque couple, chaque individu confronté à la stérilité doit faire face à de grandes difficultés : l'impact de la stérilité se doit d'être mesuré d'un point de vue psychologique, social et physique. Il s'agit là d'une condition médicale qui affecte tous les aspects de la vie du couple. Celui-ci se trouve subitement confronté à beaucoup de souffrances, de désarroi, de colère, de désespoir et à un profond sentiment d'injustice.

A ceci viennent s'ajouter l'isolement, la méfiance vis-à-vis de l'entourage, la peur de décevoir la famille, de ne pas répondre aux attentes de la société.

Le couple stérile dans sa différence doit donc faire face à une grande solitude, à un sentiment d'exclusion d'autant plus exacerbé qu'à ce jour encore le problème de la reconnaissance et de l'acceptation des méthodes de PMA reste entier.

L'initiative populaire dite PPD " Pour la procréation respectant la dignité humaine " prône une interdiction pure et simple de la fécondation in vitro (FIV) et des traitements hétérologues.

Le texte de l'initiative procède d'amalgames pour le moins douteux et est déjà lui-même contradictoire : ce n'est pas parce que l'on autorise les méthodes de PMA que l'on assure pas en même temps la protection de la dignité humaine, de la personnalité et de la famille.

Au contraire, et la pratique actuelle en Suisse le démontre à l'envi, il est tout à fait possible, dans le cadre de règles éthiques bien définies, d'une loi qui est l'une des plus restrictives en Europe, voire dans le monde, et qui régleme la pratique de la PMA, de concilier le désir de procréer avec le respect de la personne et l'utilisation de méthodes dont la maîtrise et l'efficacité ont été, à ce jour, éprouvées (cf. panneau " chiffres ").

Un couple sur six, confronté à la maladie qu'est la stérilité, se trouvera donc face à l'impossibilité d'avoir le choix de recourir à la médecine et à ses traitements.

Or, il relève du droit fondamental et de la liberté individuelle que de pouvoir se donner les moyens de traiter une maladie selon les méthodes appropriées à celle-ci. En matière de stérilité, seules les méthodes de PMA peuvent y remédier.

L'interdiction de l'utilisation de ces méthodes prouve bien que l'on veut tout ignorer de ces couples, de cette maladie qui les frappe et de toute la souffrance qui en résulte. Par conséquent, ceci contribuera à créer en Suisse, par le biais de ce processus d'exclusion, une minorité : celle des couples stériles.

Cependant, une interdiction n'a jamais, et ce quelque soit le domaine, empêché des abus.

Cette interdiction encouragera les couples stériles à chercher une prise en charge appropriée et efficace de leurs problèmes ailleurs qu'en Suisse. Il en résultera un coûteux tourisme médical et, de par ce fait, une nouvelle discrimination d'ordre matérielle et financière : seules les personnes aisées pourront se le permettre. Nous voilà donc face à une nouvelle inégalité de traitement.

De surcroît, l'interdiction prônée par l'initiative marquera la Suisse, en ce début de millénaire, par :

- un retour à une attitude moyen-âgeuse en matière de politique de la santé ;
- une atteinte fondamentale en terme de respect de la liberté individuelle ;
- un isolement total au sein d'une Europe et d'un monde en pleine évolution.

En conclusion, nous militons pour que les méthodes de PMA ne passent plus dans le grand public comme le fait d'une solution décadente, se plaisant à satisfaire les caprices de quelques couples en mal d'enfant. Bien au contraire, elles sont la prise en compte légitime d'une authentique détresse de la part de couples qui souffrent d'une maladie - la stérilité – qui, au même titre que n'importe quelle autre maladie, justifie un traitement puisqu'elle peut être combattue.

Ce n'est qu'au prix d'une campagne d'information objective, basée sur des faits réels, vaste et bien menée au niveau de toute la Suisse que nous aurons une chance de nous faire entendre, comprendre et, finalement, briser le tabou de la stérilité. Nous voulons par notre action lever le voile de l'ignorance qui plane sur la PMA et qui engendre toutes sortes de craintes injustifiées.

2^{ème} partie

L'exposition " Un enfant... autrement ! " est le message que l'association Azote Liquide en Suisse a choisi pour faire entendre la voix de ses membres et informer le grand public sur la réalité des méthodes de PMA.

Cette exposition est un outil d'information pédagogique qui veut aller à la rencontre du public pour expliquer de manière simple et abondamment illustrée le parcours d'un couple confronté à la difficulté d'avoir un enfant.

(cf. 2 feuilles d'information)

Thèmes de l'exposition

(cf. feuille de résumé des 12 panneaux)

Parcours

(cf. itinéraire de l'exposition française et allemande)

QUELQUES CHIFFRES

Chaque jour, en moyenne, deux enfants FIV naissent en Suisse !

En 1998, cela a représenté presque le 1% des naissances dans notre pays.

3'000 enfants ont été conçus de cette façon depuis 1993.

Et ce nombre va aller croissant...

Plus de 600'000 enfants ont été conçus par fécondation in vitro de par le monde, depuis 1978 !

Moyenne d'âge des femmes devenant mères pour la première fois :

30 ans en 1998 en Suisse

FÉCONDITÉ DU COUPLE

25 % des couples ont un bébé après le premier cycle

66 % des couples ont un bébé après six mois

80 % des couples ont un bébé au cours de la première année

90 % des couples ont un bébé au cours des deux premières années

le 10 % des couples restés sans enfant consultent un médecin

5 % de ces couples ont un bébé grâce à la procréation médicalement assistée !

Plus le temps passe, plus la fécondité décroît !

Fertilité féminine

En temps normal, les pourcentages de chances de grossesse par cycle

pour une femme âgée de :

20 ans 50 %

30 ans 40 %

35 ans 30 %

40 ans 5 - 10 %

45 ans 0 - 2 %

Plus souvent, on parle de 10 à 30 % de probabilités de grossesse

pour un couple jeune et fécond, par cycle !

Fertilité masculine

La fécondité de l'homme baisse progressivement à partir de 40 ans.

Quand consulter ?

Pour un couple, ayant des rapports sexuels réguliers non-protégés :

depuis deux années pour une femme de moins de 30 ans

depuis une année pour une femme de plus de 30 ans

depuis six mois pour une femme de plus de 40 ans

La fréquence des rapports sexuels a une incidence sur la fécondité

rapports hebdomadaires 15 % par cycle

rapports tous les 3 jours 30 % par cycle

LA STÉRILITÉ

La stérilité au niveau mondial :

selon l'OMS, 8 à 10 % des couples sont touchés.

Toutefois, la stérilité varie d'une région à une autre !

En Suisse, 1 couple sur 6 est concerné...

Couples consultant pour hypofertilité

Causes masculines env. 30 %

Causes féminines env. 30 %

Causes masculines et féminines env. 30 %

Causes inexpliquées 10 %

Causes d'hypofertilité féminine

Troubles de l'ovulation 20 - 40 %

Causes mécaniques 20 - 30 %

Autres causes 10 - 20 %

Origine inexpliquée 10 - 15 %

Endométriose 1 - 5 %

Causes d'hypofertilité masculine

Anomalies du sperme	20 - 30 %
Origine inexpliquée	20 - 30 %
Causes infectieuses	10 - 20 %
Causes immunitaires	10 - 15 %
Autres causes (anatomiques, paraplégies...)	5 - 10 %

LES RÉSULTATS OBTENUS APRÈS TRAITEMENT FIV

Probabilité de grossesses cliniques* après ponction,
en fonction de l'âge de la patiente

(étude suisse portant sur 2'688 cycles; 1993-1997)

20-24 ans	39 %
25-29 ans	28 %
30-34 ans	25 %
35-39 ans	20 %
40 ans et plus	12 %

Dans des conditions optimales, la réussite est de 1 sur 4 comme dans la nature.

Probabilité de grossesses cliniques* selon l'indication de la FIV

(étude suisse portant sur 3'000 cycles; 1993-1997)

Stérilité tubaire pure	22 %
Endométriose	23 %
Problème masculin	24 %
Stérilité inexpliquée	28 %

Devenir des grossesses cliniques*

Grossesses uniques	75 - 80 %
Grossesses multiples (des jumeaux dans 9 cas sur 10)	20 - 25 %
Fausses couches spontanées	10 - 20 %
Grossesses extra-utérines	1 - 3 %

Le taux de malformations est identique à celui relevé dans une population d'enfants conçus naturellement.

*Grossesse clinique : grossesse attestée par une élévation de l'hCG plasmatique (hormone produite par l'embryon). Les grossesses non-évolutives, les grossesses extra-utérines, etc., font que ce chiffre ne représente pas le taux de naissances à proprement parler.

PETIT HISTORIQUE DE LA FÉCONDATION IN VITRO

1ère naissance FIV en Grande-Bretagne	1978
1ère naissance FIV en France	1982
1ère naissance FIV à partir d'un embryon congelé en Australie	1983
1ère naissance FIV en Suisse	1985
1ère naissance par ICSI en Belgique	1991

DISCOURS DU PR MARTIN BIRKHÄUSER, BERNE

Le point sur la procréation médicalement assistée en Suisse

La FIVNAT est une association regroupant les centres suisses qui recourent aux méthodes modernes de procréation médicalement assistée pour traiter la stérilité. Au nombre de ces méthodes figurent la FIVETE (Fécondation In Vitro Et Transfert d'Embryon) et l'ICSI (IntraCytoplasmic Sperm Injection). La FIVNAT a été créée pour pouvoir offrir un contrôle de la qualité efficace. Elle dispose d'un secrétariat central qui procède à la saisie et à l'évaluation de tous les cycles de traitement réalisés en Suisse; elle travaille en étroite collaboration avec un expert étranger, le directeur de la FIVNAT France, lequel visite chaque année - dans l'optique d'un contrôle de la qualité - quelques centres choisis au hasard, effectue des sondages et propose des améliorations si nécessaire.

La FIVNAT a été fondée avant même l'adoption, par le Parlement, de la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée. D'emblée, tous les centres s'en sont tenus aux Directives éthiques édictées par l'Académie suisse des sciences médicales, lesquelles ont été aujourd'hui remplacées par la nouvelle loi. A ma connaissance, cette loi est la plus prudente et la plus restrictive qui existe dans le monde. Elle interdit d'ores et déjà toutes les méthodes décrites comme des dérives possibles par les auteurs de l'initiative. Citons en particulier le clonage, la maternité de substitution, le choix du sexe, la conservation d'embryons, l'association de la FIV et du don de sperme, la recherche sur l'embryon ainsi que la formation de chimères et d'hybrides. Toute personne affirmant malgré tout que le recours à de telles méthodes serait envisageable en Suisse avance une allégation mensongère.

En Suisse, un couple sur six est dans l'impossibilité d'avoir des enfants. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la stérilité est une maladie. Tous ceux qui ont eu affaire de très près à des couples dans l'impossibilité d'avoir des enfants savent que la stérilité peut revêtir le caractère incontestable d'une maladie.

La fertilisation in vitro n'est proposée comme méthode de traitement qu'aux couples chez lesquels toutes les méthodes plus simples et moins invasives ont échoué. En font partie la stérilité masculine grave - qui figure aujourd'hui au premier rang des motifs de stérilité

avec 46,5% des cas -, suivie de plusieurs causes de stérilité combinées (22,0%). En troisième position, avec 16,0%, figure l'obstruction bilatérale des trompes. Au début du traitement par FIV, l'âge moyen de la femme est de 35,0 ans (\pm 4,6). Afin d'éviter le risque de triplés, on ne transfère aujourd'hui presque sans exception - dans le cas de la FIV - que 2 zygotes dans l'utérus.

En 1998, dans toute la Suisse, 3741 cycles de traitement ont été réalisés, soit 13,1% de plus qu'en 1997. Si l'on inclut tous les cycles commencés, les taux de grossesse étaient en moyenne de 20%. Dans la pratique, ces chiffres signifient que, chez un couple traité sur deux, la femme est devenue enceinte. Les statistiques de la FIVNAT attestent qu'en Suisse naissent en moyenne chaque jour 2 enfants qui doivent la vie à l'une des méthodes modernes de traitement de la stérilité.

L'initiative "Pour une procréation respectant la dignité humaine" vise à atteindre les objectifs suivants:

- interdire la procréation en dehors du corps de la femme (fécondation in vitro);
- interdire l'emploi de gamètes provenant de tiers pour provoquer une grossesse.

Autrement dit, l'initiative entend interdire des méthodes thérapeutiques établies et utilisées avec succès depuis déjà des années pour combattre la stérilité. Concrètement, cela signifierait que nous autres, médecins, contrairement à notre engagement professionnel, devrions refuser un traitement en cas de stérilité. Une telle interdiction transgresse les droits individuels des patientes et des patients concernés qui désireraient se faire traiter.

Les centres réunis au sein de la FIVNAT veulent pouvoir continuer à proposer en Suisse des méthodes de traitement prometteuses et éthiquement défendables, dans l'intérêt de leurs patientes et de leurs patients. La FIVNAT soutient la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée et les limites qu'elle fixe.

La FIVNAT refuse en outre, pour des raisons d'éthique professionnelle, l'interdiction de méthodes thérapeutiques reconnues et reçoit en cela le soutien de la Société suisse de gynécologie.

DISCOURS DU DR MARC GERMOND, PRIVAT-DOCENT, LAUSANNE

Non à l'initiative PPD! Mais imaginons qu'elle soit acceptée!

Au lendemain de l'acceptation de l'initiative PPD, la Suisse se trouverait être le seul pays au monde où le couple stérile se verrait interdire par la Constitution l'accès à des méthodes désormais universellement reconnues et couronnées de succès pour traiter la maladie qu'il présente - à savoir la stérilité. Grâce à la procréation médicalement assistée (PMA), plus de deux enfants naissent en effet chaque jour dans notre pays.

En cas d'acceptation de l'initiative PPD se verrait interdit l'accès à un traitement médical qui a déjà permis à plus de 600 000 enfants de voir le jour dans le monde entier au cours de ces vingt dernières années. L'utilisation perverse d'une terminologie pseudo-scientifique, utilisée à mauvais escient et par là anxiogène, permettrait aux initiants d'atteindre un but dont les conséquences seraient graves pour les personnes concernées. Au nom du respect de la dignité humaine, mais en faisant abstraction de celui de la liberté individuelle, la Suisse interdirait aux couples stériles l'accès au choix de leur traitement.

Reconnue comme maladie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la stérilité serait ainsi déniée, bazarde, sans aucune reconnaissance de la souffrance psychique et sociale des couples stériles, lesquels se verraient cloîtrés dans un silence qui leur est déjà souvent imposé par la nature intime de l'affection dont ils souffrent.

La médecine se verrait interdire d'offrir à ces patients les traitements les plus performants. La maladie et les couples malades n'ayant pas pour autant disparu, la nécessité de déléguer cette évidence consisterait à demander à nos pays voisins d'assumer les conséquences de notre refus. Un tourisme médical serait inévitable. Par l'obligation d'exporter la PMA hors de nos frontières, l'interdiction aboutirait, en Suisse, à l'existence d'une médecine à deux vitesses. Les couples fortunés pourraient aller se faire traiter à l'étranger, tandis que les couples aux moyens plus modestes n'auraient aucune chance d'avoir des enfants. Plus de 700 enfants citoyens suisses devraient chaque année porter le label «Made in Ailleurs» pour cause d'interdiction sur le sol suisse. En cas d'acceptation de l'initiative, les 6000 enfants nés en Suisse grâce aux méthodes modernes de la PMA se verrait dès lors marqués du sceau de l'illégalité. Cela montre que c'est non pas la procréation médicalement assistée, mais l'interdiction de traitement réclamée par l'initiative qui porte atteinte à la dignité humaine.

En cas d'interdiction, l'Etat, de même que les Sociétés médicales et savantes, seraient privés de toute surveillance et d'Assurance-Qualité dans un domaine évoluant aussi rapidement que celui de la PMA.

Les Universités, quant à elles, verraient leur rôle limité à l'enseignement exclusif de la théorie, dans un domaine de la gynécologie et de l'andrologie en progression constante. Les chercheurs concernés ne pourraient poursuivre leurs travaux. Ils devraient s'expatrier sans espoir de faire profiter leurs concitoyennes et leurs concitoyens des fruits de leur expérience. L'enseignement ne pourrait dès lors évoluer et serait appelé à régresser: il perdrait de plus une grande partie de sa motivation et de son attrait. Au même titre, la performance des Centres de traitement de la stérilité ne pourrait que s'étioler, ceux-ci ayant été rabaissés au niveau d'exécutants des basse oeuvres - le traitement à proprement parler étant réalisé à l'étranger.

Au nom de dérives potentielles de la PMA - bien connues, cernées et rendues illégales par le contre-projet indirect du Conseil Fédéral (LPMA) -, les initiants veulent imposer des interdictions radicales au détriment du respect de la dignité humaine et de la liberté individuelle. L'initiative aboutirait en outre à la situation grotesque que seule la procréation en dehors du corps de la femme se verrait interdite, alors que la grossesse et l'accouchement après recours à l'étranger à une méthode interdite chez nous seraient autorisés.

UN ENFANT... AUTREMENT !

Information "exposition sur le thème de la stérilité"

pour comprendre les méthodes de procréation médicalement assistée (PMA) - 12 panneaux de 100 x 200 cm



1 & 2

<<NOUS AIMERIONS UN ENFANT !>>

C'est l'histoire originale...
unique...
banale... d'un homme et d'une femme !
Le temps passe; les liens se consolident.
Le désir d'enfant se fait sentir...
Le temps passe; rien ne vient !
Les premières questions se posent...
L'homme et la femme, ensemble, consultent un médecin.
Celui-ci leur explique comment fonctionnent leurs appareils reproducteurs respectifs et tout ce qu'il faut savoir pour mettre un maximum de chances de leur côté pour créer des circonstances favorables à la venue d'un bébé.

3

CHEZ L'HOMME

Les examens
Les diagnostics
Les traitements

4

CHEZ LA FEMME

Les examens
Les diagnostics
Les traitements

5 & 6

LA FECONDATION IN VITRO SOUS LA LOUPE !

7 & 8

ET LE PSYCHISME DANS TOUT CELA ? ET LE PSYCHISME DANS TOUT CELA ? (suite)

9 & 10

PENDANT LES TRAITEMENTS : QUE FAIRE ? APRES LES TRAITEMENTS : QUE FAIRE ? (suite)

- ...
- L'adoption
- ...

11

QUELQUES CHIFFRES !

- L'âge moyen de procréation dans la société actuelle !
- Les pourcentages de chance de grossesse en temps normal, en fonction de l'âge des conjoints !
- Quand s'inquiéter ?
- La stérilité en chiffres...
- Les pourcentages de succès qu'offrent les PMA !
- ...

12

LA LOI EN VIGUEUR EN SUISSE REMERCIEMENTS AUX BIENFAITEURS ET SPONSORS IMPRESSUM PHOTOS D'ENFANTS

AZOTE LIQUIDE présente :

Un enfant... autrement !

pour mieux comprendre les méthodes de procréation médicalement assistée (PMA)

CONCEPT D'UNE EXPOSITION ITINÉRANTE SUR LE THÈME DE LA STÉRILITÉ

Sujet de l'exposition

- ➔ illustrer le parcours que traverse un couple confronté à la difficulté de concevoir un enfant (1 couple sur 6 est concerné)
- ➔ expliquer les différentes méthodes de procréation médicalement assistée
- ➔ témoigner des différentes étapes psychologiques que peut traverser le couple
- ➔ faire connaître la loi en vigueur en Suisse

But

témoigner du vécu des patients afin de démystifier les PMA

Public

de 7 à 77 ans

Parcours de l'exposition

trois expositions sillonneront les trois régions linguistiques de la Suisse durant six semaines : de fin janvier à mi-mars 2000
les lieux d'exposition seront situés dans les hôpitaux universitaires, cantonaux ou régionaux

Données techniques

12 panneaux de 100 cm sur 200 cm
une exposition en français - une en allemand - une en italien
plus de 60 illustrations d'Albertine
des textes explicatifs
des photos d'enfants...



AZOTE LIQUIDE présente :

Un enfant... autrement !

pour mieux comprendre les méthodes de procréation médicalement assistée (PMA)

CONCEPT D'UNE EXPOSITION ITINÉRANTE SUR LE THÈME DE LA STÉRILITÉ
PAGE 2

Association

AZOTE LIQUIDE
à but non lucratif, destinée à soutenir les couples stériles
Ghila ZOUTTER, présidente
rue Ancienne 76 - 1227 Carouge - GE
tél. et fax : 022 / 301 00 47
Compte postal 12-18118-5

Initiative et idée du projet

Ghila ZOUTTER

Conception et réalisation de l'exposition

Christine KEIM STOCCO
ch. Perrault-de-Jotemps 7 - 1217 Meyrin - GE
tél. : 022 / 785 11 04
fax : 022 / 980 05 06

Conseils scientifiques

Dr. B. BOURRIT
Clinique de Champel Elysée - Genève
Dr. M. GERMOND
CHUV - Lausanne

Illustrations

ALBERTINE

Graphisme

Atelier Tiramisù
Claudine KASPER





AZOTE LIQUIDE

AGENDA

EXPOSITION «UN ENFANT... AUTREMENT !»

28 janvier (après-midi) au 4 février 2000 (matin)
Sion
Hôpital régional Sion Hérens Conthey

4 février (après-midi) au 11 février 2000 (matin)
Fribourg
Hôpital Daler

11 février (après-midi) au 18 février 2000 (matin)
Delémont
Hôpital régional de Delémont

18 février (après-midi) au 25 février 2000 (matin)
Neuchâtel
Hôpital Pourtalès

25 février (après-midi) au 3 mars 2000 (matin)
Lausanne
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois - CHUV

3 mars (après-midi) au 10 mars 2000 (matin)
Genève
à confirmer

Pour de plus amples renseignements, merci de contacter :
ASSOCIATION AZOTE LIQUIDE - UN ENFANT AUTREMENT

Mme Ghila ZOUTTER - présidente
76, rue Ancienne
1227 CAROUGE
Tél. et fax : 022/301.00.47

Mme Christine KEIM - responsable de l'exposition
Tél. 022/785.11.04
Fax 022/980.05.06